

5 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

1. LE DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES DÉCARBONÉS	6
2. LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	7
Objectif bas carbone	7
Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite LOM	7
Le droit à la prise	8
Obligations des copropriétés des immeubles bâtis	11
IRVE et qualification des installateurs	12
Les paliers de puissance nominale et les durées de recharge indicatives	15
3. L'INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	16
Les règles d'installation	16
Les modes de charge d'un VE et les types de points de connexion correspondants	22
Les bornes de recharge	28
Alimentation et protection des IRVE	30
4. ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ RENDUES OBLIGATOIRES POUR LES IRVE	34
Cas dans lesquels l'attestation de conformité du CONSUEL (décret n° 2021-546 du 4 mai 2021) est obligatoire	34
Type d'attestations de conformité à remplir quel que soit le mode raccordement de l'IRVE	35
Éléments complémentaires à joindre à l'attestation de conformité pour l'obtention du visa du CONSUEL	35